

PLAN LOCAL D'URBANISME

3.3 Plan réglementaire - Zoom

Echelle : 1/2 000ème

SPR à contenu AVAP, approuvé en Conseil Communautaire de la CA2BM le 29 juin 2017  
Modification du SPR à contenu AVAP, mise à l'enquête publique du 30 déc. 2019 au 30 janvier 2020  
Modification n°1 du SPR à contenu AVAP, approuvée en Conseil Communautaire de la CA2BM le 15 juin 2020

Vu pour être annexé à la délibération du conseil communautaire n°2020-61 en date du 15 juin 2020  
Le Président

Bruno COUSEIN



Source : DGI-cadastre  
Réalisation : CA2BM

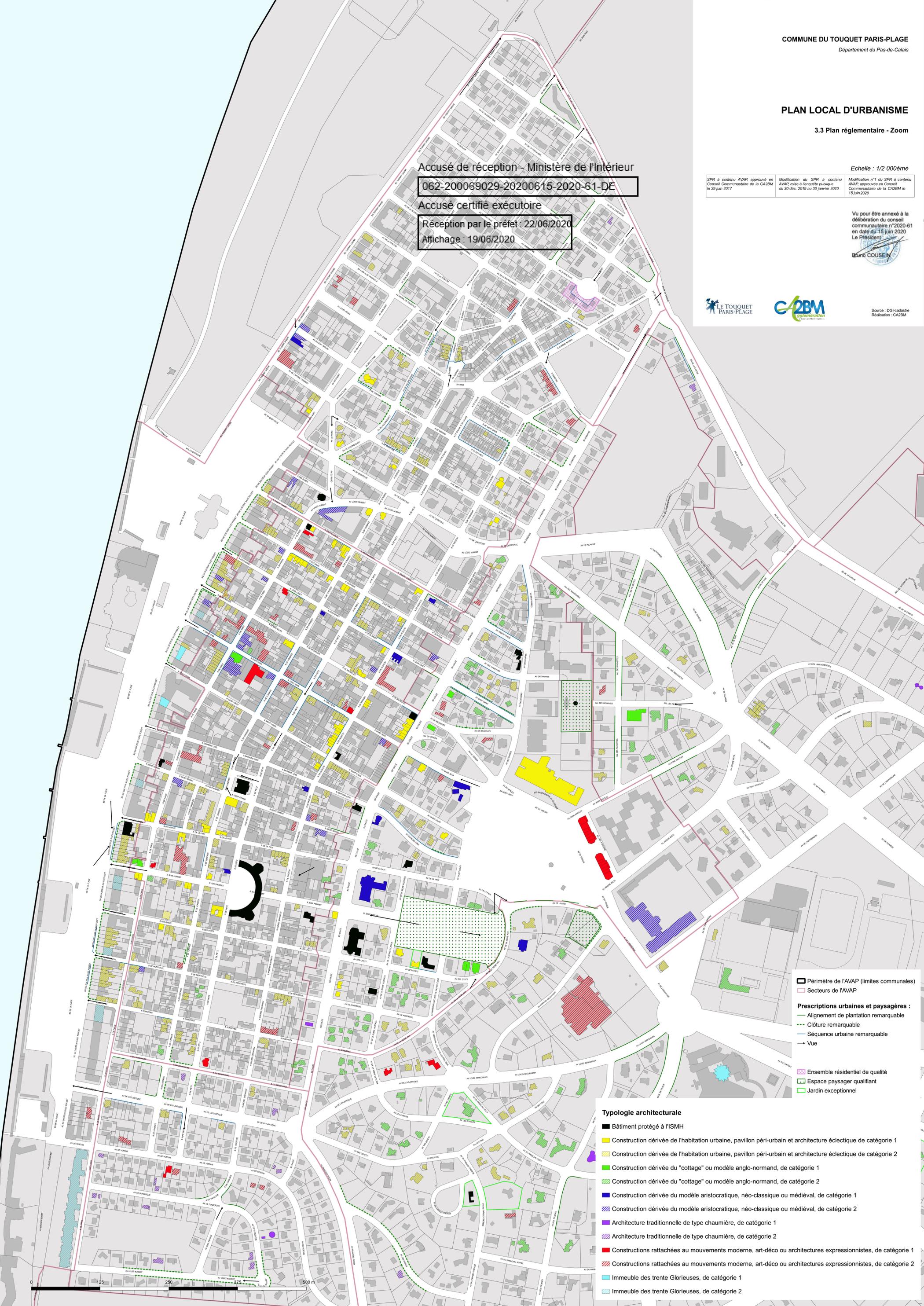
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-200069029-20200615-2020-61-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/06/2020

Affichage : 19/06/2020



- Périmètre de l'AVAP (limites communales)
- Secteurs de l'AVAP
- Prescriptions urbaines et paysagères :**
  - Alignement de plantation remarquable
  - Clôture remarquable
  - Séquence urbaine remarquable
  - Vue
- Ensemble résidentiel de qualité
- Espace paysager qualifiant
- Jardin exceptionnel

- Typologie architecturale**
- Bâtiment protégé à l'ISMH
- Construction dérivée de l'habitation urbaine, pavillon péri-urbain et architecture éclectique de catégorie 1
- Construction dérivée de l'habitation urbaine, pavillon péri-urbain et architecture éclectique de catégorie 2
- Construction dérivée du "cottage" ou modèle anglo-normand, de catégorie 1
- Construction dérivée du "cottage" ou modèle anglo-normand, de catégorie 2
- Construction dérivée du modèle aristocratique, néo-classique ou médiéval, de catégorie 1
- Construction dérivée du modèle aristocratique, néo-classique ou médiéval, de catégorie 2
- Architecture traditionnelle de type chaumière, de catégorie 1
- Architecture traditionnelle de type chaumière, de catégorie 2
- Constructions rattachées aux mouvements moderne, art-déco ou architectures expressionnistes, de catégorie 1
- Constructions rattachées aux mouvements moderne, art-déco ou architectures expressionnistes, de catégorie 2
- Immeuble des trente Glorieuses, de catégorie 1
- Immeuble des trente Glorieuses, de catégorie 2

125 250 375 500 m